

signer directement les administrateurs, j'estime que le Parlement devrait les nommer.

On pourrait créer une commission représentant toutes les régions du Canada—disons, deux pour les Provinces maritimes et deux pour chacune des autres provinces avec un administrateur général qui porterait le nombre des commissaires à quinze. Ces hommes seraient élus chaque année par le vote collectif du Sénat et de la Chambre des communes.

Avec cette commission de représentants de tout le Canada, de l'Atlantique au Pacifique, qui ne serait pas un corps politique—parce qu'on ferait abstraction de la politique dans le choix d'hommes de ce caractère,—vous auriez les hommes les meilleurs qu'on pourrait trouver. Ils mettraient en pratique ce que désire le peuple pour l'administration des chemins de fer de la nation. D'après moi, ce projet est opportun et on devrait l'essayer.

Quant à ce qui touche à l'arbitrage, je dis formellement, et sans avoir de doute sur la sagesse de la mesure, que toute question d'évaluation ou d'indemnisation pour Mackenzie et Mann devrait être décidée par le juge président de la cour de l'Echiquier.

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne me propose pas de répondre en détail au discours prononcé par l'honorable député de Welland (M. German). Si je le faisais, il n'en sortirait rien de nouveau.

Il a annoncé maintenant son adhésion à ce qu'il appelle un projet de solution. Dans les différentes discussions qui ont eu lieu à la Chambre, il a annoncé son adhésion à tous les projets imaginables. Il a commencé à une extrémité et il a parcouru toute la liste et il les a appuyés tous chacun à leur tour. Aujourd'hui, il recommence simplement et revient au premier en prenant une attitude contraire à celle qu'il a défendue pour chacun des plans divers qu'il a secondés jusqu'ici. Mais il est inutile de poursuivre.

J'ai pris la parole pour souligner quelque chose de nouveau dans son discours. Il a établi une très intéressante comparaison entre la carrière du ministre des Travaux publics (M. Rogers) et MM. Mackenzie et Mann, et il a prétendu que parce que l'un avait commencé sa carrière politique en même temps que les autres dans la carrière des chemins de fer, il y avait quelque anneau ou quelque chaîne d'intérêt qui les rattachait les uns aux autres depuis le commencement. Je l'ai interrompu pour lui demander quand il avait commencé sa carrière et il a dit que c'était il y a vingt-six

ans et qu'il avait été continuellement depuis lors membre de la législature d'Ontario ou de la Chambre des communes sans interruption.

M. GERMAN: Je rectifie. J'ai été absent pendant un an.

L'hon. M. MEIGHEN: Notre honorable ami rectifie. Nous verrons ce qu'il fera un peu plus tard. Je me permettrai de lui faire observer toutefois que, si les coïncidences touchant les débuts de carrières peuvent être invoquées comme arguments pour établir l'existence des relations entre un homme public et MM. Mackenzie et Mann, alors les débuts de la carrière de l'honorable député coïncident encore bien mieux que ceux de l'honorable ministre des Travaux publics avec les commencements de Mackenzie et Mann. Le ministre des Travaux publics est dans la vie publique depuis seize ou dix-sept ans. Il y a vingt-six ans que l'honorable député de Welland a commencé sa carrière politique, et c'est aussi vers la même époque que MM. Mackenzie et Mann ont débuté dans les affaires publiques. L'analogie s'applique donc encore mieux dans son cas, en tant qu'associé de Mackenzie et Mann.

Mais l'honorable député n'a pas été constamment dans la vie publique depuis 1891, s'il a fourni des renseignements exacts à l'auteur du Guide parlementaire. Il fut élu représentant du comté de Welland à la Chambre des communes, aux élections générales de 1891, mais son élection fut déclarée nulle. Or, ce n'est que trois ans plus tard, aux élections générales de 1894, qu'il fut élu représentant du même comté à la législature d'Ontario. Est-ce là la vérité, oui ou non? L'honorable député a la parole, en sorte que ses observations seront consignées dans les colonnes des Débats.

M. GERMAN: J'ai occupé un siège dans cette enceinte pendant deux ans, en 1891 et 1892; dans l'hiver de 1893-94, j'ai été élu à la législature d'Ontario. . .

L'hon. M. MEIGHEN: En 1893 ou en 1894? Je ne suis pas au courant des faits et je demande des renseignements à mon honorable ami.

L'hon. M. MARCIL: Je le demande au solliciteur général, est-ce que la session ne dure pas depuis assez longtemps pour laisser de côté des questions de cette nature?

L'hon. M. MEIGHEN: Le Guide parlementaire établit que l'honorable député a été en dehors de la vie publique pour une période de trois ans. Ce renseignement est exact ou il ne l'est pas. L'honorable dé-